



COMPTE- RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 22 janvier 2013

**Présents** M. Gabriel Fournier- maire  
MM Thierry Bellang, Leflaive, et Mme Maréchal, adjoints  
MM Mmes Jean-Luc Gaume, Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson,  
Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, conseillers  
**Absents :** M. Tesnier excusées, M. Brochot  
**Procurations :** M Tesnier à Mme Gasser  
Secrétaire de séance : M Masson

**Ordre du jour**

- Comptes rendu réunions
- Fleurisse du village
- Bilan comptable 2012 (en attente résultat)
- Prévision travaux 2012
- Questions diverses

**1 – Comptes rendus réunions :**

- 1) SCOT : le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail pour la zone périphérique de Beaune qui s'est tenue le 17 janvier dernier. La mission du SCOT porte sur l'environnement, l'activité et l'urbanisme. Les travaux sont en fin de validation.
- 2) Le Maire fait savoir que les actes d'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 222 et de location de cette dite parcelle à M. De demo ont été finalisés le 10 janvier dernier.

**2 - Fleurissement du village :**

M. Leflaive fait le compte rendu des rencontres avec MM Bernard et Bidalot, paysagistes.

Plusieurs points ont été évoqués :

- Entretien quartier lotissement « le St Jacques »
- Aménagement des portiques aux entrées du village.
- Aménagement des merlons vers le terrain multisports.
- Plantation de charmille autour de l'église à la place des bornes qui sont toujours abîmés.
- Entretien par l'entreprise LAURENT de la dernière partie de la route de Pommard.
- M. Bidalot entretiendra les 4 massifs qu'il a plantés après accord des devis l'an dernier, il souhaiterait également que la commune lui confie d'autres tâches.

Par ailleurs, le Maire précise que la rétrocession du lotissement « le St Jacques » ne peut toujours pas être régularisée, le lotisseur ne prenant pas en charge les honoraires du notaire chargé de cette transaction. Il n'est donc pas encore envisageable de prévoir l'entretien des végétaux.

Le conseil municipal engage une réflexion pour un fleurissement global et cohérent sur la commune.

### **3 - Bilan comptable 2012 :**

Le bilan comptable, sous réserve du contrôle des résultats, présente un excédent 363 967.07 €.

### **4 - Prévision travaux 2013 :**

VORIE : Le Maire rappelle la demande de devis pour les travaux de voirie transmise le 27 novembre dernier aux services ATESAT. Il fait savoir qu'il a rencontré dernièrement des représentants du Conseil Général. Il en ressort :

- Grande rue de curtil : un devis sera établi pour les aménagements sécuritaires avec un stationnement prévu en long.
- Rue Grandjean, rue de l'égalité et rue de la Fournerette: avant d'engager des travaux, il est souhaitable de questionner la Comm d'agglomération pour l'état de la conduite d'eau.
- Rue des vignes rouges : afin de solutionner les problèmes d'écoulement des eaux pluviales, il est suggéré de mettre en place un regard en bas de la rue des vignes rouges, et une installation d'écoulement des eaux de la propriété de Mme Dopierre à la rue de la Champagne. Un devis sera également établi pour la poursuite du trottoir le long de la propriété de M. Mochot.
- Rue de Presle : dans le cadre des aménagements sécuritaires, il est suggéré de mettre en place des bordures franchissables délimitant les emplacements de stationnement.

La commission des travaux de voirie se réunira le dimanche 27 janvier prochain à 9 h 00 afin de définir les priorités des travaux à engager.

TENNIS : Le Maire rappelle les 2 devis reçus l'an dernier concernant la réfection du court extérieur, ces devis avaient été reportés pour 2013. Il fait savoir que le Club souhaiterait que les travaux soient réalisés avant avril. Avant d'engager les travaux à l'une ou l'autre des entreprises, il leur sera demandé de fournir des échantillons.

ECLAIRAGE PUBLIC : Les travaux de mise en place de l'éclairage public rue de la Fournerette et Imp. du Montpoulain, pourraient être subventionnés en 2014. (Ces travaux sont donc reportés).

### **5 - Questions diverses :**

DELIBERATIONS :

Délibération N°1-01-13

#### ***Remboursement consommation eau***

Le Conseil municipal décide de demander aux locataires des divers logements communaux le remboursement de l'eau consommée en 2012 selon les détails joints :

- Mme BERBEY :	137.07 €
- Mlle BAZIN :	65.11 €
- Mlle BUJAN :	195.32 €
- Mme BIZOUARD	368.79 €

Délibération N°2-01-13

#### ***Travaux de construction d'une cantine-garderie - Lot 10 Equipement de cuisine. Avenant n°2 – Transfert de marché***

En juillet 2011, un marché public a été conclu avec la SAS MARTIN pour la fourniture et l'installation du mobilier de cuisine à la cantine-garderie. Le 13 novembre 2012, cette entreprise a été cédée à la SAS Mondial Frigo, avec faculté de substitution. Sous la garantie de la SAS Mondial Frigo, la société André PERRIER a été habilitée à reprendre la suite des marchés précédemment souscrit par la SAS MARTIN.

Pour poursuivre l'exécution du marché, un projet d'avenant de transfert au marché est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- \* considérant la cession de la SAS MARTIN à la SAS Groupe Mondial Frigo ;
- \* considérant la reprise du marché par la Société Ets André PERRIER,
- approuve le changement de titulaire du marché ;
- autorise M. le Maire à signer l'avenant de transfert à la Société PERRIER-MARTIN annexé à la présente ainsi que tout document nécessaire la dévolution de cet avenant.

Délibération N°3.-01-13

**Subvention Prévention Routière**

Le Maire informe que la piste d'Education Routière de l'association Prévention Routière de Côte d'Or confiée aux personnels de l'Escadron Départemental de la Sécurité Routière de la Gendarmerie Nationale sera installée dans la cour du Groupe Scolaire le 24 janvier prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à cette association.
- Prévoit d'inscrire cette dépense au compte 6574 du BP 2013.

Délibération N°4-01-13

**Travaux maison route de Beaune**

Le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la maison commune située 1 route de Beaune, il est nécessaire de réaliser une tranchée et de mettre en place un regard pour la pose de 2 compteurs d'eau.

Il présente le devis transmis par l'entreprise « Pur et Dur » de Sampans pour un montant 1 819 € TTC ;

Compte tenu de nécessité de ces travaux qui n'étaient pas prévus dans le cadre de l'opération « cœur de village plus », le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le devis présenté par l'entreprise « Pur et Dur » pour un montant de 1 819 € TTC ;
- Prévoit d'inscrire la somme correspondante au compte 2313 du budget primitif 2013

Délibération N°5-01-13

**Vente chaudière ancienne cure**

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de vendre la chaudière de l'ancienne cure. Il fait savoir qu'il a reçu une offre de la SARL Bernard BORIES pour un montant de 478.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre la chaudière à la SARL BORIES Bernard pour un montant de 478.40 €.

DIVERS :

Le Maire :

- Fait savoir que M. Rebourgeon, conseiller général, a transmis les dossiers de demande de subvention à déposer par les diverses associations de la commune dans le cadre du « fonds d'aide à la vie associative ».
- Fait savoir que M. Bellang, adjoint, souhaiterait un changement de fournisseur pour la fourniture des 4 chaudières dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments dans l'opération « cœur de village ».

- Présente les rapports de visite de SCHUB SECURITE dans le cadre de la maintenance annuelle des installations « incendie » à la salle des fêtes.
- Fait savoir qu'il a transmis à Monsieur le Président de l'Association Foncière de BLIGNY pour suite à donner un courrier de M. VAUDELIN de Vignoles soulevant un problème de chemin pour accéder à ses parcelles cadastrées ZC 1-3-5-6-7-9-10 et 11.
- Présente le projet de façades du garage ANDRES, suite à sa nouvelle enseigne « CITROEN ».
- Fait savoir qu'une demande d'installation de 2 comptages a été faite auprès des services ERDF dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne cure.
- Transmets les remerciements de la Ligue contre le cancer pour la subvention attribuée l'an dernier lors du décès du père d'un agent communal.
- Présente le compte rendu de la dernière réunion du SIRTOM.
- Fait savoir que l'INSEE a dernièrement transmis les chiffres de la population de la commune. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2010 s'élève à 1263 habitants.
- Fait savoir que Véolia procédera prochainement à la pose d'une nourrice pour le bâtiment communal situé 1 rte de Beaune.

Le conseil municipal :

- Ne donne pas suite aux demandes de subventions transmises par les services de l'ADMR et le CIFA de Mercrey.
- Décide de changer la boîte à lettre de Mlle Bujan, locataire communale.
- Fait part de la correspondance du Karaté Wado Kai 21 de Bligny s'interrogeant sur la mise à disposition du tatami par la commune au Foyer Rural.
- Fait part de l'invitation du CAUE.
- Présente une demande de gérance de commerce sur la commune.
- Décide de demander un devis au « Toit Beaunois » pour le remplacement des tuiles en très mauvais état par la mise en place d'une couverture en zinc sur le mur appartenant à la commune et jouxtant la propriété de Mme Moravska
- Décide d'adresser un courrier à l'entreprise EIFFAGE pour les désordres apparus sur la voirie du lotissement « le St Jacques » et rue du Stand. (rejointement de l'enrobé)
- Prend connaissance d'une demande de travaux d'aménagement à effectuer au petit salon du Foyer Rural.
- Fixe la commission de voirie au 27 janvier à 9 h et les prochains conseils aux 5 et 26 mars prochains.

A Bligny les Beaune, le 28 janvier 2013

Le Maire,  
G. FOURNIER